



**POUR DÉPOSER
VOTRE DEMANDE
DE LOGEMENT SOCIAL
CHOISISSEZ LA SIMPLICITÉ
CHOISISSEZ INTERNET**

www.demande-logement-social.gouv.fr



PLUS BESOIN DE VOUS DÉPLACER

à la mairie ou aux bureaux des organismes de logement social.



VOUS CONNAISSEZ LE NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX

dans votre commune et partout en France.



VOTRE DOSSIER EST CONSULTABLE PAR L'ENSEMBLE DES ORGANISMES

de logement social de votre département.



VOUS ESTIMEZ MIEUX LES DÉLAIS

avant que votre dossier passe en commission d'attribution.



VOUS POUVEZ ACTUALISER ET COMPLÉTER VOTRE DEMANDE

à chaque fois que votre situation évolue et que l'on vous demande de nouvelles pièces justificatives.